

**Liste des délibérations
de la réunion du
Conseil Municipal
du 27 mars 2023**

- 1) Approbation du compte administratif 2022
Approuvée
- 2) Approbation du compte de gestion 2022
Approuvée
- 3) Affectation des résultats de fonctionnement 2022
Approuvée
- 4) Vote des taux d'imposition 2023
Approuvée
- 5) Participation 2023 au budget CCAS
Approuvée
- 6) Vote du budget primitif 2023
Approuvée
- 7) Entretien élagage broyage
Approuvée
- 8) Délégation de compétence du conseil au maire
Approuvée
- 9) Acquisition d'un bâtiment service technique : subventions
Approuvée
- 10) Opération d'extension du restaurant scolaire.
Approuvée

Le maire de Quilly,

Mairie-Alexandre GAUTIER

007/2023

Commune de QUILLY

202303271

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2023	Date d'affichage : 20/03/2023
Nombre de membres en exercice : 15	Présents et représentés : 15

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET Gaëtane LE SAUSSE, Françoise VERCHERE, Emmanuelle DUCHESNES, Matthieu ROLLAND Laurent THEBAUD, Damien VEILLON, Sandra VEILLE, David GERAUD.

Etaient absents et excusés : Coralie CLAVIER a donné pouvoir à Emmanuelle DUCHESNES, Maxence NICOLLET a donné pouvoir à Valérie GAUTIER.

Monsieur Matthieu ROLLAND a été élu secrétaire.

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 / BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		412 739.38€		150 000.00€		562 739.38€
Opération	234 368.67€	202 523.26€	987 245.76€	1 093 038.13€	1 221 614.43€	1 295 561.39€
TOTAUX	234 368.67€	615 262.64€	987 245.76€	1 243 038.13€	1 221 614.43€	1 858 300.77€
Résultat clôture		380 893.97€		255 792.37€		636 686.34€

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (en l'absence de Mme le maire, sortie de la salle pour le vote) :

⇒ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

⇒ approuve l'état des restes à réaliser de l'exercice,

⇒ vote et arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessus

le résultat de la section de fonctionnement s'élève à (Deux cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-douze euros et trente-sept centimes) 255 792.37€.

L'excédent d'investissement s'élève à (Trois cent quatre-vingt mille huit cent quatre-vingt-treize euros quatre-vingt-dix-sept centimes) 380 893.97 €.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

A QUILLY, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDI

Accusé de réception en préfecture
044-214401390-20230327-202303271-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Le Maire



Publié le : 30.03 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2023	Date d'affichage : 20/03/2023
Nombre de membres en exercice : 15	Présents et représentés : 15

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET Gaëtane LE SAUSSE, Françoise VERCHERE, Emmanuelle DUCHESNES, Matthieu ROLLAND Laurent THEBAUD, Damien VEILLON, Sandra VEILLE, David GERAUD.

Etaient absents et excusés : Coralie CLAVIER a donné pouvoir à Emmanuelle DUCHESNES, Maxence NICOLLET a donné pouvoir à Valérie GAUTIER.

Monsieur Matthieu ROLLAND a été élu secrétaire.

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 / BUDGET GENERAL.

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

-déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
A QUILLY, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Le Maire



Valérie GAUTIER

Publié le : 30.03.2023.

Accusé de réception en préfecture
044-214401390-20230327-202303272-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2023	Date d'affichage : 20/03/2023
Nombre de membres en exercice : 15	Présents et représentés : 15

Etaients présents :

Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET Gaëtane LE SAUSSE, Françoise VERCHERE, Emmanuelle DUCHESNES, Matthieu ROLLAND Laurent THEBAUD, Damien VEILLON, Sandra VEILLE, David GERAUD.

Etaients absents et excusés : Coralie CLAVIER a donné pouvoir à Emmanuelle DUCHESNES, Maxence NICOLLET a donné pouvoir à Valérie GAUTIER.

Monsieur Matthieu ROLLAND a été élu secrétaire.

Objet : Affectation des résultats de fonctionnement 2022

Le compte administratif 2022 fait ressortir un excédent de fonctionnement de (Deux cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-douze euros trente-sept centimes) 255 792.37€.

Il est proposé à l'assemblée d'affecter cet excédent :

- en report de fonctionnement à l'article 002 : 132 412.37€
- en report d'investissement à l'article 1068 : 123 380.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 comme ci-dessus indiqué.
- D'autoriser le maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
A QUILLY, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

 Le Maire,
Valérie GAUTIER

Publié le : 30.03.2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2023	Date d'affichage : 20/03/2023
Nombre de membres en exercice : 15	Présents et représentés : 15

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET Gaëtane LE SAUSSE, Françoise VERCHERE, Emmanuelle DUCHESNES, Matthieu ROLLAND Laurent THEBAUD, Damien VEILLON, Sandra VEILLE, David GERAUD.

Etaient absents et excusés : Coralie CLAVIER a donné pouvoir à Emmanuelle DUCHESNES, Maxence NICOLLET a donné pouvoir à Valérie GAUTIER.

Monsieur Matthieu ROLLAND a été élu secrétaire.

Objet : Vote des taux d'imposition 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Madame le Maire rappelle que par délibération du 28/03/2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.22 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 62.02 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, vote pour 14, contre 0 et vote abstention 1

1. de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :

TH :22.96 %
TFB :44.22%
TFPNB :62.02%

2. de charger Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
A QUILLY, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Accusé de réception en préfecture
044-214401390-20230327-202303274bis-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Le Maire,



Valérie GAUTIER

Publié le : 30. 03. 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2023	Date d'affichage : 20/03/2023
Nombre de membres en exercice : 15	Présents et représentés : 15

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET Gaëtane LE SAUSSE, Françoise VERCHERE, Emmanuelle DUCHESNES, Matthieu ROLLAND Laurent THEBAUD, Damien VEILLON, Sandra VEILLE, David GERAUD.

Etaient absents et excusés : Coralie CLAVIER a donné pouvoir à Emmanuelle DUCHESNES, Maxence NICOLLET a donné pouvoir à Valérie GAUTIER.

Monsieur Matthieu ROLLAND a été élu secrétaire.

Objet : Participation 2023 budget CCAS.

Le conseil municipal décide d'une participation au budget CCAS, cette dépense est inscrite à l'article 657362 du budget principal :

Le Conseil - Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire la somme de 3 000€ (Trois mille euros) en participation au budget CCAS
- Autorise le maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Fait et délibéré, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Publié le : 30. 03. 2023

Le Maire
Valérie GAUTIER

The logo of the Mairie de Quilly is circular, featuring a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text 'MAIRIE DE QUILLY' and '(Loire-Atl.)' at the bottom.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2023	Date d'affichage : 20/03/2023
Nombre de membres en exercice : 15	Présents et représentés : 15

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET Gaëtane LE SAUSSE, Françoise VERCHERE, Emmanuelle DUCHESNES, Matthieu ROLLAND Laurent THEBAUD, Damien VEILLON, Sandra VEILLE, David GERAUD.

Etaient absents et excusés : Coralie CLAVIER a donné pouvoir à Emmanuelle DUCHESNES, Maxence NICOLLET a donné pouvoir à Valérie GAUTIER.

Monsieur Matthieu ROLLAND a été élu secrétaire.

Objet : VOTE BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET principal

Le Maire effectue une lecture détaillée du Budget au Conseil Municipal qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section de fonctionnement : Dépenses = 1 184 887.37 €
Recettes = 1 184 887.37 €
- Section d'investissement : Dépenses = 680 482.33€
Recettes = 680 482.33€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les montants inscrits au Budget primitif 2023
- Autorise la signature du Budget.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Fait et délibéré, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Le Maire,
Valérie GAUTIER



Publié le : 30.03.2023.

Accusé de réception en préfecture
044-214401390-20230327-202303276-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2023	Date d'affichage : 20/03/2023
Nombre de membres en exercice : 15	Présents et représentés : 15

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET Gaëtane LE SAUSSE, Françoise VERCHERE, Emmanuelle DUCHESNES, Matthieu ROLLAND Laurent THEBAUD, Damien VEILLON, Sandra VEILLE, David GERAUD.

Etaient absents et excusés : Coralie CLAVIER a donné pouvoir à Emmanuelle DUCHESNES, Maxence NICOLLET a donné pouvoir à Valérie GAUTIER.

Monsieur Matthieu ROLLAND a été élu secrétaire.

Objet : Entretien d'élagage et broyage 2023

Monsieur SYLVESTRE, adjoint, rappelle au conseil municipal que la commune fait appel à un tiers pour les travaux d'élagage et de broyage sur les bordures de routes et chemins communaux.

Ces travaux sont réalisés sur plusieurs périodes de l'année.
Le coût total de cet entretien est évalué à 23 365€ HT.

Après consultation, l'offre de l'entreprise SARL PRAUD de St Gildas des Bois correspond au mieux aux besoins de la commune, avec un coût unitaire d'un litre GNR à 1.10€ ht.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de réaliser les travaux d'entretien d'élagage et de broyage par SARL PRAUD de St Gildas des Bois pour 23 365€ ht pour l'année 2023.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023
- Autorise le maire à signer le contrat d'entretien pour 3 ans, 2023-2025
- Autorise le maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
A QUILLY, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Publié le : 30.03.2023.



014/2023

Commune de QUILLY

20230327.8
ACTE 5.4.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2023	Date d'affichage : 20/03/2023
Nombre de membres en exercice : 15	Présents et représentés : 15

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET Gaëtane LE SAUSSE, Françoise VERCHERE, Emmanuelle DUCHESNES, Matthieu ROLLAND Laurent THEBAUD, Damien VEILLON, Sandra VEILLE, David GERAUD.

Etaient absents et excusés : Coralie CLAVIER a donné pouvoir à Emmanuelle DUCHESNES, Maxence NICOLLET a donné pouvoir à Valérie GAUTIER.

Monsieur Matthieu ROLLAND a été élu secrétaire.

Objet : Délégation du Conseil municipal au Maire.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par la délibération du 15.06.2020, le conseil municipal lui avait délégué pour la durée de son mandat certaines attributions de l'assemblée.

Considérant l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, elle invite le conseil municipal à examiner une délégation supplémentaire .:

Le Conseil Municipal après avoir entendu Madame le Maire, Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le Maire une délégation supplémentaire.

Décide de déléguer : -pouvoir recourir à un géomètre expert pour qu'il définisse les limites de propriété de la commune.

-Autorise le maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Fait et délibéré , LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Publié le : 30. 03. 2023.

Le Maire,

Valérie GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
044-214401390-20230327-202303278-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2023	Date d'affichage : 20/03/2023
Nombre de membres en exercice : 15	Présents et représentés : 15

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET Gaëtane LE SAUSSE, Françoise VERCHERE, Emmanuelle DUCHESNES, Matthieu ROLLAND Laurent THEBAUD, Damien VEILLON, Sandra VEILLE, David GERAUD.

Etaient absents et excusés : Coralie CLAVIER a donné pouvoir à Emmanuelle DUCHESNES, Maxence NICOLLET a donné pouvoir à Valérie GAUTIER.

Monsieur Matthieu ROLLAND a été élu secrétaire.

Objet : Demande de subvention pour acquisition d'un bâtiment service technique.

La commune a un projet d'acquisition d'un bâtiment d'une entreprise agricole existant afin d'y déménager et installer le service technique communal.

Cet équipement présente des aspects positifs :

- Maintien du service technique municipal en centre bourg afin de poursuivre une dynamique au service de la population de Quilly.
- Pas d'impact sur l'emprise foncière du fait de l'achat d'un équipement existant qui permettra de restructurer un service essentiel à la population.

Le coût de cette opération est évalué à 400 000€ (achat, frais de notaire, divers aménagements).

Il est proposé au conseil municipal de réaliser cette opération sur l'année 2023 et de :

- solliciter une subvention de la Région dans le cadre du Fonds Pays de la Loire Investissement communal - à hauteur de 20%.
- solliciter une subvention du département dans le cadre du soutien aux territoires-Fonds communes rurales-Entre 50 % et 80% (si pas d'accord de la Région).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de réaliser cette acquisition sur l'année 2023,
- autorise le maire à solliciter les subventions du Département et de la Région.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Fait et délibéré, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Accusé de réception en préfecture
044-214401390-20230327-202303279-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Publié le : 30.03.2023.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2023	Date d'affichage : 20/03/2023
Nombre de membres en exercice : 15	Présents et représentés : 15

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET Gaëtane LE SAUSSE, Françoise VERCHERE, Emmanuelle DUCHESNES, Matthieu ROLLAND Laurent THEBAUD, Damien VEILLON, Sandra VEILLE, David GERAUD.

Etaient absents et excusés : Coralie CLAVIER a donné pouvoir à Emmanuelle DUCHESNES, Maxence NICOLLET a donné pouvoir à Valérie GAUTIER.

Monsieur Matthieu ROLLAND a été élu secrétaire.

Objet : Opération de rénovation et d'extension du restaurant scolaire

Par délibération en date du 23/05/2023, une étude avait été confiée à Loire-Atlantique Développement afin de concevoir pour la commune différents scénarios avec une notice technique donnant les grandes lignes des besoins sur la réorganisation de l'ensemble des équipements scolaires.

Cette étude de Loire-Atlantique Développement a permis à la collectivité de disposer des coûts globaux d'opération pour chacune des extensions scolaires : écoles - restaurant scolaire et d'arbitrer son choix d'investissement en fonction de ses capacités de financement.

Suite à la croissance de la population et donc des effectifs scolaires, la commune a retenu en urgence, le projet de rénovation et d'agrandissement du restaurant scolaire existant. L'objectif de l'opération et de fournir aux groupes scolaires une cuisine et une salle de restauration répondant aux normes actuelles et une organisation plus adéquat des modes de distribution des repas : créer deux espaces distincts pour un service à table et un self.

Le coût global de cette opération a été évaluée à 1 141 550€ HT

Il est proposé au conseil municipal de réaliser cette opération de rénovation du restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Mme le maire réaliser la consultation afin de désigner le maître d'œuvre,
- de solliciter les différents partenaires : Etat pour une subvention dans le cadre du DSIL et Département pour une subvention soutien aux territoires-Fonds communes rurales.
- dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune,
- autorise le maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Fait et délibéré, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT.

Accusé de réception en préfecture
044-214401390-20230327-2023032710-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Publié le : 30. 03. 2023.

Le Maire,
Valérie GAUTIER

